

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF1989

AMENDEMENTprésenté par
M. Trébuchet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

null

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 581 588
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	0	10 581 588
SOLDE	-10 581 588	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plusieurs amendements ont été déposés pour refuser l'augmentation en crédits de paiements du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Or, dans les projets annuels de performance, les crédits de l'administration centrale ont été surévalués de 48 millions d'euros sur l'action 1 tandis que les crédits de l'administration déconcentrée sous-évalués de 48M€ sur l'action 3.

Pour éviter ces erreurs, le rapporteur propose de retirer au programme 215, hors titre 2, le montant de l'augmentation des crédits de paiement prévu pour 2026, soit 10 581 588 euros.